



République Française
Département de la Loire
MAIRIE DE PANISSIERES

Décision 2024-014-MPG-Avenant MAPA Studio
PYC Manufacture Loire Piquet

DECISION MUNICIPALE N°2024-014

OBJET : Avenant au marché à procédure adaptée aux fins de maîtrise d'œuvre pour la rénovation et la réhabilitation de l'ancienne Manufacture Loire Piquet en pôle culturel à vocation de Tiers-Lieu, intégrant une mission de maîtrise d'œuvre de scénographie muséale.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délégation rendue exécutoire du Conseil municipal accordée au Maire en date du 2 Juin 2020,

Vu la décision de M Le Maire en date du 9 novembre 2023, exécutoire au 10 novembre 2023, et objet d'une information au Conseil municipal lors de sa séance du 19 décembre 2023, attribuant la maîtrise d'œuvre pour la rénovation et la réhabilitation de l'ancienne Manufacture Loire Piquet au groupement conjoint représenté par le mandataire STUDIO PYC,

Vu le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) du marché à procédure adaptée relatif à la maîtrise d'œuvre pour la rénovation et la réhabilitation de l'ancienne Manufacture Loire Piquet,

Considérant que la commune de Panissières engage des travaux de réhabilitation de la Manufacture Loire Piquet pour accueillir un tiers-lieu culturel associant les offres muséales et bibliothécaires de la commune, ainsi que les initiatives associatives,

Considérant l'évolution du programme et le coût prévisionnels des travaux arrêté à la somme de 2 179 310 € HT, à l'issue de l'étude d'avant-projet définitif,

Considérant les crédits portés au budget de la commune,

Le Maire de Panissières,

DECIDE

- De convenir de l'actualisation des honoraires de la maîtrise d'œuvre relative à la réhabilitation de la Manufacture Loire Piquet confiée au groupement conjoint représenté par le mandataire STUDIO PYC dont le siège social est situé au 17 rue de la Part-Dieu - 69003 LYON, prestation dont le montant initial est fixé à 209 916 € HT,
- De conclure un avenant au contrat de marché de maîtrise d'œuvre fixant un complément de +4492,80€ HT, dans le respect de l'actualisation prévue dans les pièces du marché (article 4 du CCAP), portant le montant total de la prestation à de 214 408,80€ HT.
- D'informer le Conseil municipal des présentes dispositions,

A Panissières, le 08 novembre 2024,
Le Maire, Christian MOLLARD,

